

**Discours au ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères,
chargé des Français de l'étranger
de Jean-Pierre CAPELLI, président du groupe Français du monde- adfe
à l'AFE le 7 septembre 2012**

Madame le Ministre,

Chère Hélène,

S'agissant de la réforme de l'AFE, notre groupe souhaite le maintien de l'Assemblée des Français de l'étranger sous forme d'Assemblée d'élus se réunissant en sessions plénières annuelles à Paris. Nous demandons que cette assemblée soit dotée de compétences décisionnelles et aurions apprécié que le ministre des affaires étrangères le mentionnât dans son intervention. Mais nous comptons néanmoins sur son soutien. D'ailleurs ce matin notre assemblée a adopté à l'unanimité un avis fruit d'un large consensus sur l'avenir de l'AFE. Nous voulons vous redire notre attachement au principe de la parité et du contrôle des comptes de campagne notamment. Nous avons pris acte de votre souhait d'établir une large consultation

Dans le domaine de l'enseignement et de la culture, nous saluons le fait que la priorité donnée à l'éducation par le gouvernement concerne aussi l'enseignement français à l'étranger ce qui se traduira, selon ce que nous a annoncé le Ministre des affaires étrangères, par la sanctuarisation des crédits de l'AEFE pour le triennum budgétaire 2013-2015.

Nous ne désespérons pas que ces moyens puissent évoluer en fonction des besoins et de l'évolution des effectifs lorsque le contexte budgétaire le permettra.

Une mission de réflexion sur l'évolution globale de notre système d'enseignement français à l'étranger vous a été confiée, nous désirons y être associés et souhaitons

que parallèlement au réseau des établissements français à l'étranger, tous les aspects de l'enseignement à l'étranger soient intégrés dans cette réflexion : sections bilingues, groupes FLAM...

Conformément aux engagements présidentiels, le dispositif dit de prise en charge (PEC) a été supprimé. Pour notre part, nous avons toujours pensé qu'en plus de son caractère injuste, la PEC était une mauvaise utilisation des fonds publics. Le Ministre des Affaires étrangères nous a garanti qu'en contrepartie de cette suppression la dotation consacrée aux bourses progressera sur le triennum 2013-2015.

Nous attendons beaucoup de la réforme du système de l'aide à la scolarité qui doit permettre de répondre plus justement aux besoins des familles et notamment à celles des classes moyennes. Nous prendrons toute notre part dans cette réforme pour laquelle une concertation a été annoncée.

Par ailleurs, nombreux sont les enfants de nationalité française nés à l'étranger et désirant y vivre. Ils souhaiteraient étudier en filière technique ou technologique pour occuper au pays des emplois offrant de belles perspectives de carrière. Nous demandons à l'AEFE de faciliter et de coordonner les études de faisabilité et de s'engager à coopérer avec les lycées et les comités de parents d'élèves pour l'établissement de ces filières.

Quant au réseau culturel, tout en sachant qu'il n'est pas dans votre domaine de compétence, nous souhaiterions savoir quand sera effectué le bilan, sincère et transparent, de l'expérimentation qui conduit l'Institut Français à gérer en direct l'action de 12 instituts expérimentaux dans le monde (Sénégal, Angleterre, Indonésie, Danemark, etc.) . Au terme de la loi de 2010 celle ci devait durer trois ans mais n'a été mise en place qu'en janvier 2012.

La fin de mandat du précédent gouvernement a vu la RGPP 2 se poursuivre et le réseau culturel servir de variable d'ajustement pour la restitution de postes et de crédits à

Bercy, nous souhaitons que cette politique change.

Enfin, nous exprimons le souhait que la réforme de l'audiovisuel extérieur qui rend à chacun des médias l'autonomie de leur rédaction se passe dans le respect du dialogue social et des personnels.

En matière d'aide sociale, bien que satisfaits de votre annonce confirmant la sanctuarisation du budget social pour les trois prochaines années, permettez-nous d'insister sur les besoins croissants dans ce domaine : Les taux d'allocation stagnent en Europe depuis plus de 10 ans, les allocations pour handicapés sont soumises à des conditions d'attribution drastiques. Nous espérons que dans un avenir proche nous pourrions procéder à leur réévaluation.

Mais il y a un cas particulièrement criant que je voudrais signaler ici. Il s'agit de l'accès à la retraite qui ne repose plus sur un critère de nationalité mais une justification d'appartenance à un régime obligatoire de couverture maladie français. Nous vous demandons de mettre tout en oeuvre afin de remédier à cette injustice.

De même, nous demandons d'étudier la possibilité d'envisager la création de conventions multilatérales de sécurité sociale afin qu'au moment de prendre leur retraite nos compatriotes ne soient pas pénalisés en voyant disparaître des pans entiers de leur carrière professionnelle.

Alors que la diplomatie économique devient l'axe prioritaire de notre diplomatie, il nous apparaît que les réformes qui vont être conduites et dont nous comprenons la nécessité, doivent considérer les Français de l'étranger, non comme un coût pour la France mais une source d'enrichissement en valorisant, par exemple, leur apport au développement de notre commerce extérieur et plus généralement au rayonnement de notre pays.

Je vous remercie.